

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 19 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 19 janvier, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 15 janvier, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COUILLAUD, Maire.

Présents :

MMES BARRIQUAULT Nina, FERER Stéphanie, GUERRERO Sandra, MAURY Marina, PETIT Christine, POUPEAU Anita, SERRANO Jacqueline, THEBAULT Christèle, VACOSSIN Barbara,

MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Éric, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Madame VALLET Noémie donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita

Monsieur CHARRIEAU Grégory donne pouvoir à Madame BARRIQUAULT Nina

Invité présent : Monsieur ROHARD Laurent, trésorier

Monsieur DELAFOND Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 15 décembre 2015 : aucune observation.

1- ELEMENTS D'INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA FISCALITE EN PREVISION DES FUSIONS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur ROHARD présente au Conseil municipal des éléments d'information sur l'évolution de la fiscalité de la commune induite par la fusion des communautés de communes du Neuvilleois, du Mirebalais et du Vouglaisien.

La fusion des Communautés de communes va entraîner la disparition de la part départementale de la TP affectée aux communes lors de la réforme de la taxe professionnelle (baisse du taux communal de taxe d'habitation) et l'harmonisation de la politique d'abattements (abattement à la base, abattement pour personnes à charge...)

L'incidence calculée pour les foyers avantonnais est :

✓ Pour un foyer avec deux personnes à charge et une valeur locative à 2519 € :

Cotisation actuelle du foyer : 385 € (part communale : 337 €, part intercommunale : 48 €)

Cotisation simulée après fusion avec données 2015 : 406 € (part communale : 191 €, part intercommunale : 215 €)

Variation : 21 € soit 6%

✓ Pour un foyer avec trois personnes à charge et une valeur locative à 2519 € :

Cotisation actuelle du foyer : 284 € (part communale : 245 €, part intercommunale : 39 €)

Cotisation simulée après fusion avec données 2015 : 309 € (part communale : 130 €, part intercommunale : 179 €)

Variation : 25 € soit 9%

Monsieur ROHARD ajoute que les relations financières entre la Communauté de communes et les communes membres devront être redéfinies. Monsieur le Maire remarque que cette fusion entraîne une hausse de l'imposition pour le contribuable. Il ajoute qu'il faudra se battre pour obtenir les compensations de l'EPCI et qu'à compétence égale, l'EPCI devra redonner de l'argent à la commune. Monsieur ROHARD ajoute que cette fiscalité est un élément dans un contexte de transfert de compétence et de redéfinition des attributions de compensation. Madame BARRIQUAULT remarque qu'avant la réforme de la taxe professionnelle le taux communal de taxe d'habitation était de plus de 15 %. Monsieur ROHARD dit que le taux simulé est un taux moyen pondéré et demande de ne retenir que la mécanique de ces chiffres. Madame BARRIQUAULT ajoute qu'outre les transferts de compétences, il faudra envisager la mutualisation. Monsieur le Maire ajoute que la tendance va vers le fait que les mairies deviennent des mairies déléguées, le législateur ne veut pas voir disparaître les conseils municipaux. Monsieur le Maire évoque le fait que dans les petites communes, les élus effectuent des tâches qui, si la compétence est transférée à l'intercommunalité, sont

réalisées par du personnel intercommunal. Monsieur BOZIER ajoute que les transferts de compétences n'ont pas généré d'économies. Madame BARRIQUAULT dit qu'il y a cependant davantage de services rendus aux usagers et aux habitants. Monsieur le Maire acquiesce mais ajoute que l'on arrive à une limite et que l'on ne peut plus payer. Les taux d'imposition sont tellement élevés, la part du coût de la masse salariale grignote la part pouvant être affectée à l'investissement. Madame BARRIQUAULT ajoute que de nombreuses communes pourraient diminuer le personnel mais que ce sont les maires qui s'y refusent. Monsieur le Maire s'interroge sur l'existence d'un Conseil municipal qui prendrait la décision de supprimer des emplois. Il ajoute qu'il est vital de se créer de la richesse pour avoir des ressources. Monsieur ROHARD dit que le mandat en cours n'est pas un mandat facile et que certaines collectivités devront sans doute se poser la question de revenir sur certains services. Certaines petites communes n'auront pas la capacité d'investir sur 2016.

BUDGET COMMUNE :

2- DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le trésorier expose au Conseil municipal que la journée complémentaire permet la prise en charge des titres de recettes et des mandats de paiement intéressant la section de fonctionnement et qui n'ont pu être émis avant le 31 décembre.

Le 17 décembre 2015, il a notifié une dépense à l'article 7391172 – dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 559 € prévue au budget primitif à hauteur de 377 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°3 suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) – opération	Montant en €	Article (chap.) - opération	Montant en €
7391172 (014) : Dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants	182 €	73111 (73) : taxes foncières et d'habitation	182 €
Total dépenses	182 €	Total recettes	182 €

Monsieur ROHARD quitte la séance.

3- AUTORISATION DE DEPENSES ANTICIPEES 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L'exécutif peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant total autorisé de dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice 2015 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 2 172 401,20 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2016, serait donc de 543 100,30 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits

ouverts au budget de l'exercice 2015 soit 543 100,30 € pour les opérations et chapitres 20, 21 et 23 votés au budget soit un maximum par opération :

OPERATION	CREDITS OUVERTS BP 2015	¼ DES CREDITS OUVERTS
0117 BATIMENTS DIVERS	261 007 €	65 251,75 €
0118 VOIRIE ET RESEAUX	280 108 €	70 027 €
0131 MATERIEL SCOLAIRE	3 740 €	935 €
0133 MATERIEL MAIRIE	500 €	125 €
0134 PISTES CYCLABLES	3000 €	750 €
135 MATERIEL ROULANT	3000 €	750 €
136 MATERIEL DIVERS	30 700 €	7 675 €
141 CIMETIERE	2 000 €	500 €
144 LA VERREE	35 290 €	8 822,50 €
145 SERVICES TECHNIQUES	150 000 €	37 500 €
146 ESPACE LOISIRS (PARC EOLE)	1 268 €	317 €
149 PARC DE L'ORCHIDEE	2 298,20 €	574,55 €
150 STADE	2990 €	747,50 €
151 ACQUISITION LOGEMENTS CABINET MEDICAL (VEFA)	1 392 000 €	348 000 €
3000 HORS PROGRAMME	4 500 €	1 125 €

4- PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan pluriannuel d'investissements 2016-2020 :

Investissements (total opération = tous frais compris)	engagé 2015	2016			2017			2018			2019			2020			E réfèrent (s)
		340 000,00 €			210 000,00 € *			325 000,00 € **			355 000,00 € ***			300 000,00 €			
Autofinancement prévisionnel		Montant investisse- ment	Montant subvention/e mprunt	Net	Montant investisse- ment	Montant subvention	Net	Montant investisse- ment	Montant subvention	Net	Montant investisse- ment	Montant subvention	Net				
Bâtiments	1 759 680 €	1 449 000 €	1 392 000 €	57 000 €	395 000 €	191 000 €	204 000 €	515 000 €	250 000 €	265 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	250 000 €	- €	250 000 €	
Eglise tranche 2	160 000 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Cloches églises	580 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Atelier municipal / local stockage associatif	150 000 €	10 000 €	- €	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €			- €			- €	GF
Préau école élémentaire	31 100 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF / PG
Stores écoles	5 000 €			- €			- €			- €			- €			- €	PG
Aménagement cuisine salle des fêtes	21 000 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF / EB
Réaménagement ancien atelier et ancienne maison des associations, déplacement de la bibliothèque				- €			- €	280 000 €	70 000 €	210 000 €			- €			- €	
Vefa	1 392 000 €	1 419 000 €	1 392 000 €	27 000 €			- €			- €			- €			- €	EB
Vestiaires foot				- €	160 000 €	75 000 €	85 000 €			- €			- €			- €	GF
Agrandissement école maternelle, Modulables?				- €	25 000 €		25 000 €	25 000 €		25 000 €			- €			- €	PG/GF
Restructuration école élémentaire et agrandissement cantine (suite étude ATD) (50 000 archi + 150 000 cantine)				- €	200 000 €	116 000 €	84 000 €	200 000 €	180 000 €	20 000 €	500 000 €		500 000 €	250 000 €		250 000 €	PG/GF
Accessibilité + sécurité incendie		20 000 €		20 000 €			- €			- €			- €			- €	GF
Voie	135 160 €	372 300 €	20 250 €	352 050 €	231 300 €	12 500 €	218 800 €	101 300 €	- €	101 300 €	1 300 €	- €	1 300 €	- €	- €	- €	
Rue de la Gare	5 600 €	334 000 €	16 500 €	317 500 €			- €			- €			- €			- €	GF
Rue du Château (étude)	mo			- €	100 000 €		100 000 €	100 000 €		100 000 €			- €			- €	GF
Aménagements de sécurité (rte cour d'hénon carrefour rue de la gare rue de Paché Martigny) + accessibilité mairie	41 000 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Eclairage public	17 220 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Enfouissement réseaux	23 400 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Rue des Fosses + chemin des acacias (dont sécurité)	28 000 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Aménagement rue de Saintonge		10 000 €		10 000 €			- €			- €			- €			- €	GF
Abribus la Bardonnaire (RAR + dep broquerauld)	17 300 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Equipement sécurité véhicules	2 640 €			- €			- €			- €			- €			- €	GF
Aménagements de sécurité rue des Grissois (ralentisseurs)		15 000 €	3 750 €	11 250 €			- €			- €			- €			- €	GF
Aménagements de sécurité route de Poitiers (tourne à gauche)				- €	50 000 €	12 500 €	37 500 €			- €			- €			- €	GF
Aménagement rue du Carquois (placette, trottoirs) + fin rue de la Vallée				- €	80 000 €		80 000 €			- €			- €			- €	GF
Décorations de Noël et branchement électrique		1 300 €		1 300 €	1 300 €		1 300 €	1 300 €		1 300 €	1 300 €		1 300 €			1 300 €	EB
Acquisition de terrains et aménagement de puisards (rte de Neuville, Jarnet)		12 000 €		12 000 €			- €			- €			- €			- €	GF

Acquisition matériel	22 000 €	49 000 €	1 000 €	48 000 €	28 000 €	- €	28 000 €	13 000 €	- €	13 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Mobilier cantine					15 000 €		15 000 €			- €			- €				PG
Matériel service technique	16 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €		10 000 €			- €				GF
Tables salle des fêtes + chaises	6 000 €			- €			- €			- €			- €				EB
Lave vaisselle cantine		6 000 €		6 000 €			- €			- €			- €				PG
Mobilier urbain (2 abribus bancs)		10 000 €	1 000 €	9 000 €			- €			- €			- €				GF
classe mobile école		15 000 €		15 000 €			- €			- €			- €				PG
TBI école		5 000 €		5 000 €			- €			- €			- €				PG
Matériel associatif		3 000 €		3 000 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €		3 000 €			- €				EB
Acquisition et aménagement terrai	3 000 €	38 100 €	8 750 €	29 350 €	60 000 €	15 000 €	45 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	50 000 €	8 750 €	41 250 €	48 000 €	- €	- €	
Acquisition terrains (Tiffaneau?)				- €			- €			- €			- €	48 000 €			JLC
Aménagement parc de l'Orchidée		800 €		800 €			- €	50 000 €		50 000 €	50 000 €	8 750 €	41 250 €				AP
Piste cyclable + acquisition de terrains	3 000 €	2 300 €		2 300 €	60 000 €	15 000 €	45 000 €	- €		- €			- €				EB
Skate parc		35 000 €	8 750 €	26 250 €			- €			- €			- €				PG
Autres	- €	9 500 €	- €	9 500 €	1 500 €	- €	1 500 €	1 500 €	- €	1 500 €	1 500 €	- €	1 500 €	- €	- €	- €	
Un arbre une naissance		1 500 €		1 500 €	1 500 €		1 500 €	1 500 €		1 500 €	1 500 €		1 500 €				AP
Refonte du site internet		6 000 €		6 000 €			- €			- €			- €				AP
panneaux et pics bois terre saine		2 000 €		2 000 €			- €			- €			- €				AP
IMPREVU	15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	JLC
		1 932 900 €	1 422 000 €	510 900 €	730 800 €	218 500 €	512 300 €	695 800 €	250 000 €	445 800 €	567 800 €	8 750 €	559 050 €	313 000 €	- €	265 000 €	
NOTAS :		besoin de financement		170 900 €	besoin de financement		302 300 €	besoin de financement		120 800 €	besoin de financement		204 050 €	besoin de financement		35 000 €	
	Compétence scolaire																
	compétence voirie																
Manque de visibilité sur les subventions (Fusion de régions, modification du guide des aides du conseil départemental																	
Autofinancement prévisionnel																	
* prévision excédent de fonctionnement capitalisé plus faible en 2016, rsbt 1/2 emprunt FCTVA, emprunt VEFA																	
** Meilleur résultat prévisionnel e (prévision approximative)																	
*** 2 emprunts en moins sur l'exercice (maison de l'enfance : fin de remboursement en 2018)																	

Madame BARRIQUAULT fait une observation en rappelant qu'elle est opposée au projet d'acquisition de logements et d'une maison médicale estimant que cela est un projet relevant de l'initiative privée et non publique et qu'il aurait été préférable de faire des investissements sur l'école ou encore le stade plutôt que d'aller sur quelque chose d'hypothétique.

Monsieur le Maire répond que ce projet s'autofinance par les rentrées de loyers. Il ajoute que ces revenus locatifs sont bien sûrs hypothétiques mais que des demandes de locations sont déjà parvenues en mairie. Il ajoute que la prise en charge des problèmes de santé est considérée comme une priorité de la commune afin de permettre l'accès aux soins sur la commune des jeunes, moins jeunes et des anciens.

Madame POUPEAU ajoute que des travaux concernant l'école sont prévus au PPI, ils sont juste décalés dans le temps. Monsieur BOZIER ajoute que l'on crée du patrimoine pour la commune.

5- MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE

Vu la délibération n°2014-39 du 15 avril 2014 portant délégations du Conseil municipal au Maire prévoyant une délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Considérant que les crédits concernant l'aménagement de la rue de la Gare étaient prévus au budget 2015 et que le budget de l'exercice 2016 n'est pas encore voté ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28 sur les marchés à procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame GUERRERO ne prenant pas part au vote), le Conseil municipal décide :

- ✓ De ne pas suivre l'avis de la commission d'appel d'offre,
- ✓ De suivre le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre et d'attribuer le marché de travaux concernant l'aménagement de la rue de la Gare à l'entreprise DEGUIL pour un montant de 208 691,30 € H.T. soit 250 426,56 € TTC,
- ✓ Que les crédits seront inscrits au budget 2016.

6- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Madame SERRANO informe le Conseil municipal d'une décision prise par Monsieur le Maire en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

N°11 : Reconduction de la convention de gestion animaux errants ou divaguant avec la société PHILINE services animaux pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} février 2016. Tarif annuel : 0,59 € H.T. par habitant avec remise de 20 % pour un contrat de 4 ans soit pour l'année 2016 : 1165,25 € TTC.

Madame FERER s'étonne que la commune paye une société pour la récupération des animaux errants. Monsieur BERTHELOT lui dit que sinon la commune devrait être équipée d'un chenil. Monsieur le Maire précise que si la mairie est sollicitée par un administré pour un animal errant, cette société est appelée. Il ajoute qu'il a demandé à connaître la traçabilité des interventions. Madame SERRANO ajoute que cette somme forfaitaire annuelle est fixe quel que soit le nombre d'interventions.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été informé de la mise en vente d'un ensemble immobilier situé au 3 rue Saint Mandé suite au décès de la maman de Madame BARRIQUAULT. Madame BARRIQUAULT décrit le bien composé d'un rez de chaussée d'une superficie d'environ 75 m² avec une partie séjour et sanitaire datant de 1959 et d'une partie cuisine datant de 1970. L'étage est composé de 4 chambres et d'une salle d'eau ainsi que d'un grenier non aménageable. Le terrain fait 1339 m² et comporte un double garage. Monsieur le Maire dit que l'ensemble est mis en vente à 140 000 € avec possibilité de scinder le terrain en deux : 100 000 € pour la parcelle avec la maison, et 40 000 € pour le

terrain. Il ajoute que compte tenu de l'emplacement de ce bien, la commune pourrait être intéressée pour par exemple y aménager un parking afin de résoudre les problèmes de stationnement aux heures d'entrées et de sorties d'école. Ce terrain pourrait aussi être acheté aux fins de réserve foncière afin d'envisager un lien direct, lorsque l'opportunité se présentera, avec le lotissement du Clos du Château.

Madame BARRIQUAULT précise que leur souhait est de vendre d'abord la maison, qu'ils ne commenceront pas par vendre d'abord que le terrain. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que si la commune décide d'exercer son droit de préemption, elle doit le faire sur la totalité du bien à moins qu'un accord ne soit trouvé avec l'acquéreur. Il ajoute qu'en cas d'acquisition de la maison, il y aurait 50 000 à 60 000 € de travaux de remise en état plus les frais de notaire ; alors que les anciens ateliers municipaux sont déjà à rénover. Madame MAURY demande si cette parcelle permettrait de faire un chemin vers la future maison médicale ? Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une autre parcelle derrière avant de pouvoir faire le lien, mais que la création de ce lien était une idée de l'ancienne municipalité. Madame FERER dit que la commune peut très bien tout acheter et revendre la maison ensuite. Elle ajoute que cette acquisition permettrait à la commune de se faire du patrimoine et que la maison pourrait être louée. Madame BARRIQUAULT dit qu'il y a toute l'électricité à refaire, l'isolation... Monsieur DELAFOND évoque l'hypothèse d'une démolition pour l'aménagement d'un parking. Madame VACOSSIN évoque l'emplacement du skate parc, Madame THEBAULT de la bibliothèque, Madame POUPEAU a pensé à un local pour la poterie et l'atelier du peintre...Monsieur GALLEY s'interroge sur les normes sismiques à respecter pour l'aménagement d'un ERP. Monsieur le Maire rappelle que les anciens ateliers municipaux doivent être réhabilités et qu'au vu du budget on ne pourra pas faire les deux. Un tour de table est fait afin d'obtenir l'avis de chaque conseiller sur l'acquisition du terrain ou de l'ensemble (terrain et maison). Madame SERRANO, Monsieur FERER, Monsieur BOURSERONDE, Monsieur BERTHELOT, Madame GUERRERO, Monsieur BOZIER, Monsieur GALLEY, Madame POUPEAU et Monsieur le Maire sont favorable à l'acquisition du terrain ; Madame VACOSSIN, Madame FERER, Monsieur ABDI GOULED, Monsieur DELAFOND, Madame PETIT, et Madame THEBAULT sont favorables à l'acquisition de l'ensemble aux motifs que le bâtiment peut servir et être reloué en commerce ou cabinet médical (Mme VACOSSIN), que c'est situé en centre bourg (M ABDI GOULED), que l'on ne peut pas laisser passer un bâtiment dans le centre alors que l'on manque de bâtiments au centre bourg (Mme THEBAULT),

Madame MAURY ne donne pas d'avis, cela dépendrait du projet. Madame BARRIQUAULT ne se prononce pas.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de continuer à y réfléchir.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a eu connaissance qu'il y aurait un acquéreur pour l'ancien garage afin d'y aménager des logements et qu'il a eu deux propositions d'acquisition des anciens ateliers. Monsieur DELAFOND trouve le bien de la rue Saint Mandé plus intéressant au niveau de l'emplacement que les anciens ateliers municipaux. Monsieur FERER trouve qu'il serait dommage de se séparer des anciens ateliers.

- Monsieur le Maire annonce les dates des prochains Conseils municipaux qui auront lieu les 16/02/2016 et 22/03/2016.

- Monsieur le Maire rappelle la date de la cérémonie des vœux à la population le 22/01 à 19h00 à la salle des fêtes.

- Madame POUPEAU informe le Conseil

- ✓ de l'avancée du projet terre saine. Une réunion avec les agents aura lieu vendredi afin de faire un bilan des pratiques sur la commune et de déterminer les manières de gérer les quartiers pilotes (route de Poitiers / Richelieu et Rues des Grissois, de la Tonnelle, des Bois, des Allées, du Bail, des Fosses, chemin des muriers). Des réunions d'information à destination des habitants de ces quartiers pilotes vont être organisées prochainement.
- ✓ Que le petit journal n°10 sortira début mars. Les articles doivent être remis avant le 14 février.

- Monsieur BOZIER fait un point d'étape sur le projet VEFA d'acquisition de logements et d'une maison médicale : le permis de construire a été déposé le 31 décembre, les premières

maisons devraient être livrées pour octobre / novembre. Les contrats de prêts sont signés et les premières demandes de réservations sont parvenues en mairie.

- Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à constituer un groupe de travail sur les états généraux de la ruralité afin de contribuer au livre blanc de la ruralité élaboré par le Conseil départemental. Le groupe de travail sera constitué de Madame POUPEAU, Monsieur BOZIER, Monsieur BERTHELOT, Madame FERER, Monsieur BOURSERONDE et Madame GUERRERO.

- Monsieur GALLEY recueille les noms des conseillers intéressés pour visiter les écoles. Une visite des nouveaux ateliers municipaux sera également réalisée le même jour.

- Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal :

- ✓ que le bal de la chasse aura lieu le 6 février,
- ✓ qu'une réunion a eu lieu avec l'ATD au sujet des pistes cyclables et qu'il n'y a pas de subvention possible du projet sauf s'il est porté par la communauté de communes où 60 % de subventions européennes pourraient être obtenues. Les premiers chiffres s'élèvent à 150 000 € sans compter les aménagements de voirie.

Prochaine séance : le 16 février 2016 à 20h00

Séance levée à 21h47

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARRIQUAULT Nina	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	COUILLAULT Jean-Luc
DELAFOND Nicolas	FERER Gabriel	FERER Stéphanie
GALLEY Philippe	GUERRERO Sandra	MAURY Marina
PETIT Christine	POUPEAU Anita	SERRANO Jacqueline
THEBAULT Christèle	VACOSSIN Barbara	